

Accusé de réception en préfecture 073-247300817-20240327-DEL2024-031-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE

www.versantsdaime.fr

AIME BELLENTRE GRANIER LA CÔTE D'AIME LANDRY MACOT LA PLAGNE MONTGIROD-CENTRON PEISEY-NANCROIX VALEZAN

1002, avenue de Tarentaise BP 60 73212 AIME Cedex Tél: 04 79 55 40 27 Fax: 04 79 55 46 88 contact@versantsdaime.fr

ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE CULTURE ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT ET DÉCHETS DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE

N° 2024-031

VOTE DU PRODUIT FISCAL TAXE GEMAPI

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents:

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, LIMONTA VERTHIER Muriel, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose,

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, , BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, , TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

<u>Absents excusés</u>:

Mme ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. FAVRE), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme GONTHIER-MAIRONI), SILVESTRE Jean-Louis (donne pouvoir à M. HANRARD)

En exercice: 27

Présents: 21

Absents: 6

dont pouvoir: 5

Le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Il explique qu'il s'agit d'un transfert de charges aux collectivités auparavant assuré par l'Etat.

Il rappelle les termes du débat d'orientation budgétaire du 14 février 2024, proposant un produit fiscal attendu pour cette taxe de 458 000€, afin de préserver au mieux la capacité d'investissement de la compétence GEMAPI.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

nombre de votants : 26nombre d'abstentions : 0

- nombre de suffrages exprimés : 26

- nombre de votes « pour » : 26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la délibération pour appeler par la taxe un produit de 458 000€ en 2024.

FAIT ET DELIBERE LE 27 MARS 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président, Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIVIE COMMUNAUTE DE COMMUNES 1002, AVENUE DE TARENTMISE BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX